



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

NOTION DE MIXITÉ SOCIALE

ELEMENTS D'APPROCHE GÉNÉRALE DE LA NOTION

La notion de mixité est une notion ambiguë. Elle consiste (dans son acception actuelle et au regard des préoccupations dans le domaine de l'habitat) à favoriser et valoriser la cohabitation dans un même espace de personnes de sexes, de générations, de catégories socioprofessionnelles et d'origines nationales différentes.

Dans notre société française (et de manière idéale) la mixité est vue comme un remède, un objectif à atteindre (inscrit d'ailleurs dans la loi) dans la mesure où elle est considérée comme une alternative aux « ghettos » mais aussi plus largement au repli sur soi, au communautarisme. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) a fait de la notion de mixité sociale un principe directeur, sans toutefois en donner le mode d'utilisation et de mise en œuvre.

Cette notion part du postulat (souvent non précisé) que le fait d'être côte à côte, crée du lien social de manière quasi-automatique (proximité spatiale = lien social, sociabilité et vivre ensemble).

La réalité est toute autre. Il faut rappeler que le principe de séparation, de ségrégation (voire de « distinction ») a toujours prévalu (dans la ville sur le plan historique) et continue de prévaloir, notamment pour ceux qui en ont le choix. Certains quartiers (certains auteurs parlent de « ghettos de riche ») ne sont pas interrogés en terme de mixité sociale. Les autres quartiers (ceux où l'absence de mixité est interrogée) se trouvent dans l'obligation de subir (populations captives résidant principalement dans des logements sociaux des années 60).

Par ailleurs, l'expérience montre que la cohabitation imposée n'aboutit pas forcément à du lien mais peut être porteur de tensions, de conflits de voisinage.

Cette notion de mixité renvoie à de nombreuses questions. Comment définit-on qu'un espace, un territoire est ou n'est pas mixte (indicateurs à définir) ? Par ailleurs à quelle échelle de territoire faut-il promouvoir la mixité (l'immeuble, l'îlot d'habitat, le quartier, la ville, l'agglomération...) ? De quoi parle-t-on réellement quand on avance la notion de mixité sociale (finalement n'est-il pas question de mixité ethnique, de présence de population étrangère ou considérée comme telles au regard de son apparence) ?

Par ailleurs, et sous certaines conditions, l'entre soi, le regroupement « affinitaire » peut être porteur de vivre ensemble car il favorise la construction identitaire de soi et donne donc la possibilité d'aller au devant de l'autre.

La question est de savoir pourquoi on recourt à cette notion pour justifier des stratégies de reconquête ou de requalification des ensembles d'habitat social et surtout qui y recourt.

La question est plutôt celle des « équilibres » sociaux, culturels et démographiques sachant souvent que les espaces où l'on souhaite « favoriser la mixité » sont souvent les espaces les plus diversifiés quant à la composition sociodémographique (sauf en ce qui concerne les revenus, mais la concentration de faibles revenus et de revenus moyens dans un même espace résulte en l'occurrence du mode même d'attribution des logements sociaux !).

Par ailleurs la manière de porter dans les discours (et dans les textes) la notion de mixité amènerait à favoriser une « régulation du social par l'urbain ». Le discours actuel semble faire valoir que les « solutions techniques » (démolitions, interventions sur les espaces publics...) et les « solutions financières » (aides allouées pour les démolitions par l'Etat) du fait de l'ordonnancement des objets et des usages, de la lisibilité des espaces, de l'éclaircissement, de la dédensification et la promotion de produits-logements adaptés seraient à l'origine de mixité.

C'est faire abstraction des habitants et de leurs propres visions des lieux et espaces où ils vivent, c'est aussi faire abstraction de leurs attentes qui souvent ne se posent pas en terme de mixité mais de sécurité, d'entretien et de reconnaissance.

ELEMENTS ISSUS D'UN GROUPE DE TRAVAIL ANIME EN 2002 PAR L'ORIV

CONSTATS

MIXITE ET QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL OU L'EMERGENCE D'UNE NOTION

On peut considérer que c'est en réponse aux politiques de réparation menées dans les quartiers d'habitat social qu'émerge au courant des années 80 la notion de mixité dans les discours publics.

En fait, depuis ses débuts la politique de la ville tente de refondre les quartiers d'habitat social avec le souci de les réinscrire dans la ville ordinaire. Ces tentatives ont mobilisé beaucoup de moyens et des investissements financiers importants mais aussi des efforts sur le plan humain.

Les interventions menées ont ciblé successivement différents aspects :

- la réhabilitation du patrimoine des logements,
- l'amélioration des services publics,
- la gestion urbaine (quoique de manière moins fréquente) : autant au niveau de l'amélioration des transports en commun que du ramassage des ordures ménagères, en fait par rapport à tout ce qui relève du déplacement et de la gestion de l'espace public,
- les politiques de peuplement et de gestion rapprochée.

Ce dernier aspect avait surtout une **visée de réduction des tensions**. Si de nombreux sites sont intervenus à ce niveau, un rapide tour d'horizon montre l'étendue des villes où cette question reste à traiter.

Cette question ne concerne pas exclusivement des sites urbains. Un travail d'enquête réalisé pour le compte de la Caisse des Dépôts, a permis de relever les besoins dans ce domaine au niveau de petites communes où antérieurement quelques immeubles HLM (de type « barres ») ont été construits le plus souvent en extériorité par rapport au village. En fait, les difficultés repérées sont de l'ordre de celles identifiées vingt ans plus tôt sur les quartiers d'habitat social.

Il faut néanmoins noter les évolutions et les améliorations mais celles-ci semblent souvent être remises en cause. De ce fait, l'investissement souvent important peut paraître contre productif.

Sur le plan des investissements, et en dépit de l'importance des moyens mis en œuvre, l'analyse de la politique de la ville (cf. rapport de Jean-Pierre SUEUR) fait apparaître leur caractère limité. Ce constat a amené l'Etat à favoriser des interventions centrées sur certains sites dans le cadre de la phase actuelle de la politique de la ville, ce qui a donné naissance aux GPV (Grands Projets de Ville) et plus récemment aux ORU (Opérations de Renouvellement Urbain).

LA MIXITE : UNE NOTION OMNIPRESENTE... ET PLURIELLE

La notion de **mixité est omniprésente dans les discours**. Cette notion est mise en avant par l'ensemble des acteurs concernés par l'habitat, **quoique de manière différente, en fonction de leurs compétences ou préoccupations**. « *Chaque acteur a un avis, de la place où il se trouve, de la question* »...

Pour les bailleurs et les collectivités, une des réponses réside dans la lutte contre les « ghettos ». Les habitants réclament avant toute chose une restauration du service public alors que les attentes des travailleurs sociaux portent sur le travail à engager avec les familles.

La notion de mixité a un intérêt sur un plan idéologique. Elle a également une valeur « politique » voire, dans une certaine mesure (quand on voit son mode d'utilisation), « magique ». En effet, cette notion est utilisée comme solution à tous les problèmes, comme réponse devant la difficulté accrue à « vivre ensemble ».

Par ailleurs, c'est une notion que l'on a du mal à définir (qui est rarement définie quand elle est utilisée) mais qui est considérée comme consensuelle, voire comme intrinsèquement positive.

LA MIXITE ... UNE NOTION RECENTE ?

Il peut également s'avérer pertinent, de repérer d'autres alternatives que celles de la mixité, sachant que précédemment (sur un plan historique) ce qui faisait sens c'était la **notion de promotion sociale**.

Ce travail **suppose un détour par l'approche historique** (notamment analyse de la politique de l'habitat et du logement et de son évolution). Elle permettrait de **relativiser l'aspect récent** de la problématique « mixité ». En effet, cette question n'est pas nouvelle dans l'histoire de l'évolution des villes. Elles ont toujours été le lieu de conflits entre les nouveaux venus dans la ville et les plus anciens...

Parler de mixité aujourd'hui c'est implicitement poser la question de la concentration des difficultés sur un certain type d'habitat, celui des années soixante.

Si ce type d'habitat pose problème aujourd'hui, on en avait une vision différente antérieurement (vision positive, évolution vers le confort...). La réintroduction d'une dimension historique et contextuelle permet de prendre acte de l'importance dans la compréhension des mécanismes en jeu de l'environnement social, économique...).

Le détour par le point de vue historique nous amène à élargir la réflexion en l'axant sur le projet initial des HLM qui reposait sur la **mobilité résidentielle**. « *L'enjeu aujourd'hui ne résiderait-il pas dans le fait de favoriser cette mobilité résidentielle ?* »

Si des formes de mobilité existent aujourd'hui, elles sont en fait plutôt considérées comme inopportunes puisqu'elles concernent le plus souvent des personnes ayant les moyens financiers les plus importants, donc celles qui disposent de moyens pour sortir de leur logement, celles qui assurent souvent le minimum de mixité sociale.

Par ailleurs, la question du logement social nous renvoie également à celle de la **promotion sociale** qui était intimement liée à celle de mobilité résidentielle.

UNE NECESSAIRE APPROCHE GLOBALE DE LA QUESTION DE LA MIXITE

Les motivations de départ d'habitants dans un secteur donné peuvent être liées à l'habitat mais aussi au souhait de trouver une école meilleure que celle dont ils dépendent au regard de la carte scolaire.

« *Même s'il existe une mixité dans l'habitat, la mixité sociale à l'école n'est pas obligatoire. Qu'est-ce qui va rendre le quartier agréable ?* »

La globalité de la notion de mixité suppose par ailleurs de travailler d'autres aspects que seulement celui du logement. Il s'agirait de s'interroger sur les questions de mobilité, de fonctionnement de la carte scolaire...

LA MIXITE : UN OBJECTIF INSCRIT DANS UN PROJET

« *La mixité n'est pas un projet mais un objectif* » mais qui est le fruit de différents projets : projet patrimonial, projet urbain, projet culturel ... étant entendu, par ailleurs que « *l'urbain est l'image d'une culture* ».

La mixité se pose donc en terme d'objectif (à atteindre) sachant que, dans certains cas, celui-ci ne peut être atteint. Ainsi il s'agit de « *ne pas se leurrer sur la réalité dans certains endroits où de fait la mixité (compte tenu de la situation), n'est pas possible* ».

Le sens de l'urbain, de la ville ne peut se résumer dans un principe établi à postériori, comme celui de mixité. Il est inscrit dans le projet politique qui la fonde (ou éventuellement la refonde).

Cette notion de « projet politique » [le terme politique étant entendu au sens de gestion de la cité] était également présente, quoique ancrée dans des rapports sociaux et économiques spécifiques, dans la structuration des villes industrielles du début du XX^e siècle (notamment au niveau des cités ouvrières).

LA MIXITE... DE L'ENTRE SOI A L'APPRENTISSAGE DE LA DIFFERENCIATION

Or dans le même temps la mixité n'est pas une tendance naturelle. Spontanément on relève plutôt des phénomènes de regroupements entre personnes présentant les mêmes caractéristiques (appartenance sociale, géographique, intérêt spécifique pour un sujet...).

De nombreux travaux soulignent l'importance du processus de différenciation pour la construction identitaire. Or ce processus suppose de se construire entre soi en altérité par rapport aux autres. Aller à l'encontre de cette tendance, c'est finalement provoquer de la violence.

Cette démarche peut également avoir pour effet de renforcer les phénomènes de destruction, d'atomisation. L'anomie (c'est-à-dire l'absence de liens et de règles) est une souffrance, la mixité peut, sous certaines conditions, la renforcer.

L'objectif consisterait plutôt à **susciter les appartenances mais dans la diversité**. Cela suppose notamment de favoriser l'émergence de groupes mais dans le même temps de les reconnaître en tant qu'interlocuteurs. Une véritable ambiguïté existe à ce niveau dans la mesure où tantôt on réclame une construction collective des personnes, et inversement on se questionne quand on considère cette structuration comme trop importante.

Souvent, au niveau des bailleurs, les seuls interlocuteurs légitimes (du côté des locataires) sont les associations de défense des locataires. Or les populations en difficulté se mobilisent peu dans le cadre de ces structures.

TERRITOIRE ET MIXITE : UNE REFLEXION SIMULTANEE AUX NIVEAUX MACRO ET MICRO

Réfléchir à la mixité dans ce cadre relève plutôt de l'incantatoire. L'une des pistes possibles réside dans une réflexion sur la **mixité sur un champ géographique plus large**.

Historiquement, dans les villes, on a toujours eu des quartiers riches et des quartiers pauvres. On parlait alors pour en rendre compte plutôt de « quartiers populaires » marqués par la diversité et l'existence de « vie ». Le territoire de l'agglomération ou du pays peut constituer un espace opportun à condition de le doter des outils nécessaires.

Parallèlement la notion de mixité relève également de déclinaisons concrètes, au niveau de la proximité.

Pour rendre un quartier agréable cela suppose d'agir autant dans le domaine de la formation, du chômage, des équipements, de prendre en compte l'implication associative... afin de favoriser la rencontre et le lien (construction d'espaces de rencontres...).

LA CONCENTRATION DE POPULATION : VOLONTE D'ETRE ENTRE SOI OU BLOCAGE DES TRAJECTOIRES

« La mixité sociale est une attitude pour favoriser le vivre ensemble, il faut d'abord agir afin que les populations aient la possibilité de choisir leur lieu de vie ».

En effet, avoir le choix par rapport à un logement (y compris d'habitat social), c'est avoir la possibilité de pouvoir partir, rester, circuler...

Or l'absence de choix (du lieu de vie) est une donnée majeure dans l'habitat social. Par le jeu des attributions, le bailleur social dispose d'un pouvoir important. Par ailleurs dans certains cas, l'expression de choix par des locataires est sanctionnée. Une personne (actuellement locataire ou non) qui refuse le logement proposé par choix (type de quartier...) peut, dans certains cas, être sanctionnée en ne lui proposant plus de logements.

L'attitude du bailleur de non-proposition d'un logement dans un lieu donné ne résulte pas d'une volonté de regroupement ou inversement de ségrégation, mais est le plus souvent dictée par les caractéristiques du parc de logement et du marché du locatif (faible vacance, concentration de certains types de logements, coût important des logements issus de construction neuve...).

Par ailleurs, dans certains cas (demande de mutation d'une famille sans problème et solvable) il n'est pas dans l'intérêt du bailleur de proposer un logement ailleurs ou de voir la famille quitter le parc. Le bailleur se trouve donc dans l'obligation de trouver une solution adaptée afin d'éviter le départ de la famille.

LES ACTIONS / LES MODES D'INTERVENTION

LA MIXITE, UNE DEMARCHE VOLONTAIRE ?

Afin de souligner la complexité de ces démarches, Micha ANDREIEFF rend compte de l'expérience de *l'Arlequin* à Grenoble. Ces immeubles construits au niveau de la ville neuve avaient été conçus comme une œuvre importante et innovante dans sa conception et dans son projet. L'objectif était de mélanger les différentes catégories sociales à l'intérieur d'un même immeuble (au niveau des strates horizontales) et d'installer en bas les équipements nécessaires à la population. Le « mélange » a fonctionné quelques temps (environ 5 ans), puis des signes de détérioration sont apparus et les habitants ayant les revenus les plus importants (« couche moyenne ») sont progressivement partis.

Ce que montrent ces expériences, c'est le caractère évolutif de la mixité. Ainsi, même lorsqu'elle est voulue, voire délibérément organisée, elle ne fonctionne pas.

CHANGER LES MODES DE PERCEPTION ET LA STRUCTURATION DES ESPACES / AGIR SUR LES ESPACES

L'objectif serait donc de « retrouver dans les quartiers d'habitat social des strates sociales qui n'y sont pas aujourd'hui » pour cela il faudrait changer d'échelle de réflexion et d'intervention.

Il s'agit d'élaborer des projets à l'échelle de l'agglomération mais aussi de changer les manières de voir, de dire et de construire l'espace. Il faudrait réintroduire un vocabulaire résidentiel et parler de quartier résidentiel. Il s'agit également, dans le même temps, de modifier les rapports à l'espace : introduction d'espaces privés et publics. Enfin, l'intervention nécessite également de se donner les moyens d'agir à l'échelle de l'agglomération notamment par une restructuration de l'espace permettant de disposer d'espace foncier.

En fait derrière la question de la mixité (voire dans certains cas de son absence) se profile le problème de la cohabitation entre populations différentes. La mixité suppose la cohabitation or celle-ci peut s'avérer difficile à vivre. Il faut donc donner la possibilité aux personnes de rester en favorisant des conditions de vie décentes.

Cela suppose d'agir sur les logements pour les rendre habitables (faire que les personnes aient envie de rester) : travailler sur la possibilité de vivre ensemble.

Le bâti actuel, en particulier celui issu des années 60, est porteur de problèmes en raison de sa conception architecturale. Il est à l'origine de difficultés en terme de bruit, d'humidité, d'entretiens des parties communes... C'est également la conception des logements qui interroge (exemple : installation de moquette dans les entrées, ce qui, compte tenu du nombre de personnes résidentes, a été rapidement dégradé).

Cette situation est intenable pour les locataires mais elle engendre également des comportements comme le non-respect des parties communes, les conflits de voisinage... Ces situations entraînent également la lassitude des bailleurs.

Il s'agit de concevoir et de disposer « de logements dont les personnes n'ont pas honte », où ils puissent inviter leurs famille et amis. « La honte c'est quelque chose qui est dramatique ». « Je me rappelle que quand les premiers immeubles de la Cité de l'Il ont été construits, j'avais des copines ou des copains de classe qui ne sortaient pas à la station Cité de l'Il pour ne pas montrer qu'ils habitaient là ». Ce type de comportement continue.

LA RESIDENTIALISATION : UN ENJEU OPERATIONNEL DANS UNE PERSPECTIVE DE MIXITE ?

Si « la mixité s'inscrit dans un projet évolutif », la résidentialisation¹ peut être un moyen pour contribuer au changement du quartier.

Les interventions ou actions en terme de résidentialisation ou de parcellarisation peuvent permettre d'envisager de manière plus technique la question (qu'en terme de mixité ou encore de politique de peuplement), notamment en permettant de réintroduire un type de bâti dans une logique de marché. Cette question ne règle pas la totalité du sujet abordé mais contribue à des changements qui peuvent avoir des effets sur le peuplement.

Toutefois, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs, se pose le problème de la gestion du temps. L'attente des habitants, celles de l'organisme HLM ou de la collectivité

¹ La résidentialisation consiste à créer un espace privé qui ne l'était pas et à faire évoluer la conception du sol.
Oriv Alsace - Juin 2004
La notion de « mixité sociale »

s'inscrivent dans des temporalités distinctes. Or une démarche de résidentialisation s'inscrit dans un temps long dans la mesure où elle nécessite des ajustements visibles (au niveau des espaces) et d'autres plus en profondeur (au niveau des mentalités).

La réflexion autour de ces enjeux nécessite peut-être plus de « *définir une stratégie plutôt qu'un projet* ».

LES DEMOLITIONS : UNE FINALITE OU UN OUTIL ?

Actuellement la question centrale renvoyée sur ce type d'habitat (« les grands ensembles ») est celle de leur démantèlement. La démolition apparaît comme la nécessaire solution alors que, dans le même temps, la reconstruction (ses modalités, son contenu...) n'est pas posée. « *On parle peu de ce qu'il y a à reconstruire* ».

Or la démolition n'est pas une fin en soi. Il s'agit d'« *éviter de confondre outil et finalité* ». Par exemple, la démolition d'immeubles construits dans les années 60 peut constituer un enjeu si elle est envisagée comme un préalable à la construction de logements adaptés.

UNE APPROCHE EN TERME DE MOBILITE RESIDENTIELLE ET/OU SOCIALE

Il semble, en l'absence de choix, qu'il soit nécessaire de réintroduire de la perspective, de permettre aux locataires de faire un projet sur le long terme. Or cet aspect est complexe à mettre en œuvre dans la mesure où actuellement il est parfois plus difficile de voir aboutir une demande de mutation interne au parc de logement que de proposer à de nouveaux locataires un logement. L'idéal serait de permettre un cheminement dans le logement tenant compte des évolutions de la vie (et donc de la famille).

L'absence de mobilité (au niveau du parc) résulte également de l'appropriation, par les locataires, de l'image renvoyée par les personnes extérieures de leur lieu de vie. L'image négative qui colle aux « ghettos », aux quartiers d'habitat social résulte, en grande partie, du regard des autres.

Ce constat est étayé par le travail réalisé par Moderniser Sans Exclure Alsace dans le cadre d'une opération de renouvellement (opération menée sur le Neuhof, en lien avec une MOUS). La question que les habitants se sont posés en premier c'est la possibilité qu'ils avaient de quitter le territoire. Leurs propos soulignent en particulier leur peur d'être marqués par leur appartenance au quartier, la peur de la confrontation aux autres, la nécessité de « s'arracher » au quartier.

UN NECESSAIRE TRAVAIL SUR LES REPRESENTATIONS

Un travail sur les représentations apparaît comme un préalable nécessaire à une intervention sur la mixité.

Cet aspect (le travail sur les représentations) constitue un des enjeux centraux de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), concernant le volet habitat.

Avant de s'interroger sur les effets que peut avoir la loi SRU sur la mixité et les outils à mettre à disposition des élus, il s'agit d'engager un travail de sensibilisation en direction des élus (un grand nombre ayant considéré comme inadmissible qu'on les contraigne financièrement) et auprès des habitants (travail sur l'image du logement social pour éviter les pétitions).

UNE RECONNAISSANCE D'AUTRES MODES D'HABITE

Aborder la question de la mixité suppose également de travailler sur la proximité et les relations interindividuelles.

Les difficultés de la vie quotidienne qui sont en partie à l'origine de ce questionnement sur la mixité (l'autre aspect étant la concentration de difficultés dans certains espaces), résultent peut-être de « *l'absence de reconnaissance de modes de vie différents* », « *de projets d'habité différents* ».

La reconnaissance d'autres modes d'habité nécessite toutefois dans le même temps et dans certains cas de la mise en œuvre d'accompagnement afin qu'il y ait préservation des relations de voisinage.

Cette approche interroge les modes d'analyse des situations. En fait on travaille très fréquemment dans une perspective normative ou plus simplement englobante. Or la notion de « familles

pauvres » (composante des « quartiers sensibles ») révèle une grande diversité de situations qu'il faudrait prendre en compte et rendre conciliables.

FAVORISER LA MIXITE « SOCIALE » PAR UNE GESTION ADAPTEE DES POLITIQUES DE PEUPEMENT

Au regard des expériences (cf. ci-dessous), la mixité est à **rechercher dans des actions et dans le développement d'actions favorisant la rencontre** plus que dans un dosage de personnes, présentant telles ou telles caractéristiques, au niveau de chaque cage d'escalier. Il s'agirait donc de développer des lieux et des endroits qui permettent d'entrer en contact et en relation (à travers des activités). Dans cette perspective, **l'angle d'approche privilégiée serait l'action sur les relations sociales et non le peuplement.**

La création de lien pourrait par ailleurs être favorisée par la mise en place de « délégués » par cage d'escalier afin de favoriser les relations dans la vie en collectivité. Il y a certainement d'autres difficultés à traiter mais **il paraît également nécessaire de disposer de moyens de médiation et de « passeurs ».**